

**L'an deux mille vingt et un** et le huit novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, et au vu de l'ordonnance du 13 mai 2020 à la salle du conseil municipal, en mairie, sous la présidence de Monsieur Yves MERCIER, le Maire,

### **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 08 NOVEMBRE 2021**

**L'an deux mille vingt et un** et le huit novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, et au vu de l'ordonnance du 13 mai 2020 à la salle du conseil municipal, en mairie, sous la présidence de Monsieur Yves MERCIER, le Maire,

**Présents :** Yves MERCIER, Martine BERNON, Malika BERNOU, Eric BURDET, Sandrine CAVALLO, Jacques CONVERT, Anne CHERPIN, Alain GOUJON, Jean NOIRAY, Cédric POTHIER, Carmela SICOLI, Sébastien THERME

**Absents :** Mathieu CROSET, Ophélie DEVEZE, Sylvain GARON-GUINAUD, Floriane PALUMBO, Jean-Claude POUILLILIAN, Nadia PULLI, Isabelle TETAZ

**POUVOIRS :** MME TETAZ DONNE PROCURATION A MME BERNON  
MME DEVEZE DONNE PROCURATION A M. THERME

**Secrétaire de séance :** Malika BERNOU

---

### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2021.**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur ce procès-verbal, sachant qu'étaient absents ce jour-là : Mathieu CROSET, Floriane PALUMBO, Cédric POTHIER, Nadia PULLI, Isabelle TETAZ, Sébastien THERME

Le Conseil municipal approuve ce procès-verbal.

Pour : 10  
Contre : 0  
Abstention : 0

## **I- FINANCES/MARCHES PUBLICS**

### **1°) Décision modificative n° 3**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que pour parer à un dépassement de crédits sur le chapitre 012 réservés aux charges de personnel et frais assimilés, il est nécessaire d'opérer à des mouvements de crédits.

Pour cela, il propose de procéder au virement de 17 000 € réservés aux dépenses imprévues du chapitre 022 au compte 64 111 du chapitre 012 et à un virement de 5000€ de la ligne 60612 réservée au paiement des factures d'énergie et d'électricité sur ce même chapitre 012.

#### **Le conseil municipal après en avoir délibéré,**

- Accepte de procéder aux mouvements de crédits tels que l'a proposé Monsieur le maire, à savoir :

- Chapitre 022 – dépenses imprévues	- 17 000 €
- Chapitre 012 – Charges de personnel	
- compte 64 111	+ 17 000 €
- Chapitre 011 – charges à caractère général	
- compte 60612 Energie et électricité	- 5000 €
- Chapitre 012 – Charges de personnel	
- compte 64 111	+ 5000 €

POUR : 14 (dont 2 pouvoirs)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

### **2°) Construction d'une nouvelle médiathèque- Demandes de subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et à Savoie Biblio (département)**

M. le maire rappelle à l'assemblée la volonté de la collectivité de construire une nouvelle médiathèque, sur l'actuelle école maternelle, répondant aux besoins et aux attentes actuelles et à venir des utilisateurs.

Le coût des travaux est de 1.3 million d'euros.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 08 NOVEMBRE 2021

LISTE PC / DP / CU / AT accordés, refusés, retirés, annulés ou sans suite depuis le Conseil Municipal du 27/09/2021

DOSSIER N°	DEMANDEUR	DATE DE DEPÔT	NATURE DE LA DEMANDE	LIEU DES TRAVAUX	AVIS
<b>PERMIS DE CONSTRUIRE</b>					
PC 21 C 1027	OFKELI	22/07/2021	Rénovation de bâtiment et construction d'une maison individuelle	44 chemin sous bois	Refusé le 20/09/2021
PC 21 C 1023	SALVAGGIO & DEGNI	09/06/2021	Maison individuelle	Clos Villarcher	Accordé le 18/10/2021
PC 21 C 1002 T01	CHABERT	01/07/2021	Transfert de permis	Les Massettes	Accordé le 18/10/2021
PC 20 C 1013 T01	Les terrasses de Bouvard	12/08/2021	Transfert de permis	Bousvard dessus	Accordé le 18/10/2021
PC 18 C 1017 M02	HOUSSIN & COMTE	26/04/2021	Création terrasses - mur de soutènement & porte de garage	Les Vergers de Bouvard	Accordé le 18/10/2021
PC 21 C 1031	OFKELI	22/07/2021	Rénovation de bâtiment et construction d'une maison individuelle	44 chemin sous bois	Refusé le 26/10/2021
PC 21 C 1003	STANFORD LANE	05/03/2021	Rénovation et extension d'un hôtel restaurant	Route de l'aéroport	Accordé le 28/10/2021
PC 21 C 1028	GAILLARD & PEIGNAUX	27/07/2021	Maison individuelle	Clos Villarcher	Accordé le 02/11/2021
<b>PERMIS D'AMENAGER</b>					
PA 21 C 3001	LX CAPITAL	05/03/2021	Requalification d'un ensemble de bâtiment "le Tarmac"	Route de l'aéroport	Accordée le 18/10/2021
<b>DECLARATIONS PREALABLES</b>					
DP 21 C 5031	MARTINET & DANOIS	20/08/2021	Abri de jardin & clôture	97 allée des Vergers de Bouvard	Accordée le 18/10/2021
DP 21 C 5026	DONZEL	20/07/2021	terrasse	87 allée des vergers de Bouvard	Accordée le 26/10/2021
DP 21 C 5023	STANFORD LANE	18/06/2021	Modification de façade pour un restaurant	Route de l'aéroport	Accordée le 26/10/2021
DP 21 C 5034	GALLINE	27/09/2021	Isolation & enduit	1160 rue des Belledonnes	Accordée le 04/11/2021
DP 21 C 5038	LAURENT	29/09/2021	Division de terrain	106 chemin de Gom	Accordée le 04/11/2021
DP 21 C 5039	LESUISSE	11/10/2021	Isolation & ravalement	156 chemin de la patte d'oie	Accordée le 04/11/2021
<b>CERTIFICATS D'URBANISME</b>					
CU 21 C 2043	Maître GUILLAUD	24/09/2021	Vente Mme MALTAVERNE/M MALTAVERNE	À la cave	Arrêté le 08/10/2021
CU 21 C 2044	Maître PACHOUD	21/09/2021	Vente M. CORREIA	124 allée de Bellevue	Arrêté le 07/10/2021
CU 21 C 2045	Maître ASSIER	01/10/2021	Vente PISCITELLI/CACHOT-PEREZ	248 rue de la Plaine	Arrêté le 06/10/2021
CU 21 C 2046	Maître DAL DOSSO	06/10/2021	Vente Cts DACQUIN/JOLY-BAC	A Bouility	Arrêté le 07/10/2021

### 3°) Cession d'une partie de la parcelle AP 123 à M. BENYAMNA Mustapha

M. le maire rappelle que la commune a repris l'ensemble de la voirie du lotissement le Clos Noiray en décembre 2019 dans le domaine public de la commune.

Pour participer au financement de cette opération, la collectivité sollicite toute forme de subvention auprès des partenaires financiers.

Le Département de Savoie via Savoie Biblio peut participer :

- à hauteur de 30% à l'achat du mobilier du nouvel équipement
- à hauteur de 30% à son informatisation
- à hauteur de 80% à l'achat des nouvelles collections

La Direction Régionale des Affaires Culturelles peut quant à elle participer :

- à hauteur de 30% du montant hors taxe de la construction de l'équipement (majoration à 5% si aspect développement écologique et responsable, en prenant en compte la maîtrise d'œuvre et les travaux)
- à hauteur de 40% du montant hors taxe à l'achat du mobilier
- à hauteur de 50 % du montant hors taxe à l'informatisation
- à hauteur de 40% hors taxe à l'acquisition des documents, tout support confondu

Le Conseil Municipal est donc sollicité pour autoriser le maire à demander une aide financière à l'Etat et au Département pour le financement de la nouvelle médiathèque.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- SOLLICITE une aide de l'Etat et du Département pour le financement de la nouvelle médiathèque
- AUTORISE le maire à signer tous les documents nécessaires à ces demandes

POUR : 14 (dont 1 pouvoir)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

**II- AMENAGEMENT DE L'ESPACE**

**1°) PC -DP délivrés depuis la dernière réunion du conseil municipal**

Madame Sandrine CAVALLO présente les autorisations d'urbanisme traitées depuis le conseil municipal du 27 septembre 2021

## **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

PREND L'ENGAGEMENT d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.

POUR : 14 (dont 2 pouvoirs)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

### **V- ENFANCE JEUNESSE ET VIE SCOLAIRE**

Mme Bernon présente les comptes rendus des 2 premiers conseils d'école de l'année.

En élémentaire, des classes découverte sont prévues dans toutes les classes si la situation sanitaire le permet ; les cycles piscine ont repris et des spectacles sont organisés.

L'équipement informatique (acquis notamment grâce au plan de relance numérique) est quasiment tout installé (1 VPI, 7 ordinateurs portables, 4 tablettes numériques, des logiciels numériques...)

Elle informe l'assemblée que l'école a été victime d'une effraction pendant les vacances d'automne, sans gros dommage (peinture jetée sur les murs et le matériel qui a été nettoyé par les enseignants et les parents !)

Le conseil d'école de la maternelle a été un peu plus tendu au regard du ressenti de certains parents d'élèves quant aux travaux en cours impactant notamment la cour de récréation.

Il leur a été rappelé qu'un projet de végétalisation de la cour sera préparé avec l'équipe enseignante, un bureau d'étude, la commission vie scolaire et les élèves dès cette année pour monter un dossier de subvention.

L'équipe municipale est allée visiter des projets de végétalisation un peu innovants dans d'autres communes afin d'alimenter leur réflexion.

La structure de jeux a dû être retirée pendant les travaux. Dès que la dalle sera réceptionnée, des nouveaux jeux seront installés dans la cour, choisis en concertation avec l'équipe enseignante.

Cet agent ayant présenté sa démission avec un départ au 1<sup>er</sup> janvier 2022, et dans la mesure où ce poste s'inscrit dans la durée en ce qu'il constitue une fonction indispensable et amenée à se développer avec l'augmentation des effectifs scolaires ; il est proposé de recruter une personne sur un poste fixe en modifiant le tableau des effectifs à compter du 01 janvier 2022 et à temps non complet pour une durée hebdomadaire annualisée de 27h.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

- DECIDE la création à compter du 01 janvier 2022 d'un emploi permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire annualisée de 27h.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

POUR : 14 (dont 2 pouvoirs)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

**5°) Mise en œuvre de la protection sociale complémentaire pour le risque prévoyance**

M. le maire rappelle à l'assemblée que les collectivités territoriales et établissements publics ont la possibilité de participer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, pour le risque « Prévoyance ». Il est donc proposé d'adhérer à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » proposée par le Centre de gestion de la Savoie, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2027. Il est précisé que les agents auront le choix pour la couverture du risque « Prévoyance » entre les options suivantes de garanties

- socle de base : invalidité + incapacité de travail
- options supplémentaires au choix de l'agent : perte de retraite, capital décès (à 100% ou à 200%), rente conjoint ; rente éducation ; maintien à 90% du régime indemnitaire de l'agent en longue maladie, maladie longue durée et grave maladie pendant la période de plein traitement.

Il est également proposé de de fixer, pour le risque « Prévoyance », le montant unitaire de participation comme suit : 20€ par mois et par agent, montant proratisé en fonction du temps de travail.

La participation sera versée directement à l'agent.

pendant les vacances d'automne.



L'extension du groupe scolaire avec la création d'une 7<sup>ème</sup> classe à l'école élémentaire.

Mmes Bernou et Bernon et M. le maire en profitent pour faire un retour à l'assemblée de la visite sur site d'un architecte de la DRAC et de Savoie Biblio dans le cadre de la demande de subvention pour la construction de la médiathèque. Les 1ers retours sont très positifs et semblent être de bon augure pour la suite.

M. le maire précise qu'il conviendra de racheter le chemin au-dessus de l'école pour faciliter l'accès piéton.

Les gros travaux restant à effectuer avant la fin d'année sont la réfection de la chaussée du Chemin du Gas. La cabane amiantée au-dessus de l'école a été détruite. La commission aménagement va étudier ce qui va être installé (table d'orientation, table de pique-nique...)

#### **IV- PERSONNEL**

##### **4°) Création d'un emploi d'adjoint technique territorial**

M. le maire explique que le poste de référent du restaurant scolaire qui assure le lien avec le prestataire, le service et une partie de la remise en état de l'équipement était jusqu'alors occupé par un agent contractuel mis à disposition par le CDG 73.

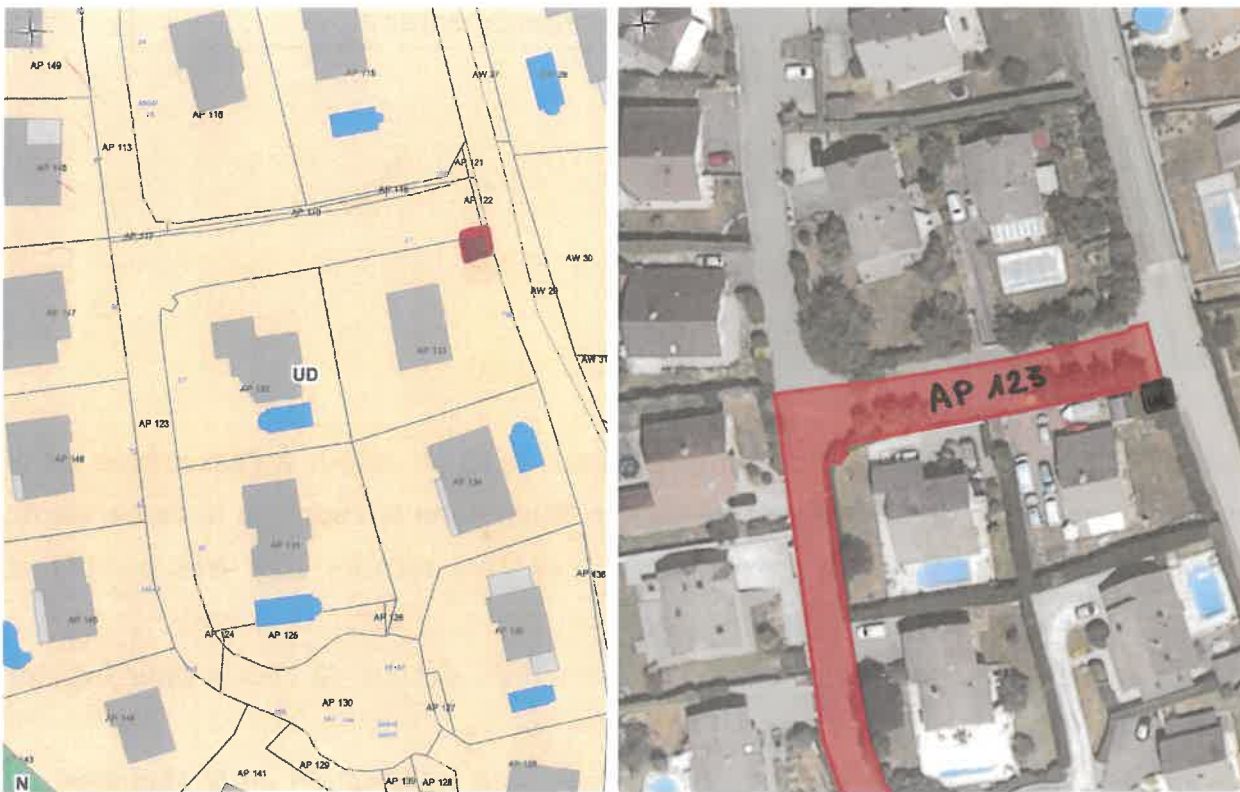
Or, la configuration de la propriété de M. Benyamna favorise l'acquisition d'une petite partie de la parcelle AP 123, d'une surface d'environ 10m<sup>2</sup> correspondant à l'enclave d'un ancien espace de conteneurs à poubelle.

M. Benyamna, récemment propriétaire au Clos Noiray souhaite donc acquérir ce bout de parcelle.

Dans la mesure où il s'agit d'un délaissé de voirie, la municipalité propose donc de le lui céder au prix de 6€/m<sup>2</sup>.

### **Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- APPROUVE la cession d'une partie de la parcelle AP 123 d'une surface approximative de 10m<sup>2</sup> à M. Mustapha BENYAMNA au prix de 6€ le m<sup>2</sup>.



POUR : 14 (dont 1 pouvoir)  
CONTRE : 0  
ABSTENTIONS : 0

M. le maire précise que les frais de géomètre et les frais d'acte administratif seront à la charge de l'acheteur.

### **III- POINT TRAVAUX**

M. Burdet prend ensuite la parole pour rappeler que la construction du préau a été achevée



## **VI- VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE**

Mme Bernou poursuit en présentant les animations prévues ou en cours sur le mois de novembre.

### **ANIMATIONS Novembre 2021**

<b>DATES</b>	<b>Thématiques</b>	<b>Heures</b>	<b>Lieux</b>
<b>Dimanche 1<sup>er</sup> novembre</b>	<b>Cérémonie commémorative</b> Rassemblement à 9h15.	9h30	Monument aux morts
<b>Dimanche 7 novembre</b>	<b>Vogue de la Saint Martin</b> organisée par APE	De 10h 30 à 17h	Place du Village
<b>Mardi 9 novembre</b>	<b>DON du SANG</b>	16h30- 19h30	Complexe Noël Mercier Salle Belle Eau
<b>Jeudi 11 novembre</b>	<b>Cérémonie commémorative</b> Rassemblement à 11h15.	11h30	Monument aux morts
<b>Mercredi 17 novembre</b>	Projection-débat du film « <b>Africa Mia</b> » en présence de son réalisateur <i>Richard Minier</i> .	19h	Bibliothèque Vogl'En Lyre
<b>Dimanche 28 novembre</b>	<b>Repas annuel des aînés</b>	À partir de 11h45	Complexe Noël Mercier Salle Belle Eau
<b>03 et 04 Décembre</b>	<b>MARCHE DE NOEL</b>		Place du village

## **VII - DIVERS**

### **6°) Tarifs des concessions funéraires au 1<sup>er</sup> janvier 2022 et adoption du nouveau règlement du cimetière**

M. le maire précise que les tarifs des concessions funéraires ainsi que le règlement du cimetière n'ont pas été actualisés depuis 2002.

Les tarifs suivants sont proposés :

<b>TARIFS 2021 EN EUROS</b>		
	Acquisition	Renouvellement
<b>PLEINE TERRE</b>		
<b>CONCESSION 15 ANS (2m2)</b>	150	150
<b>CONCESSION 30 ANS (2m2)</b>	300	300

<b>COLOMBARIUM</b>		
<b>CASE 15 ANS</b>	385	150
<b>CASE 30 ANS</b>	650	300
<b>CAVURNE</b>		
<b>EMPLACEMENT 15 ANS (0.70 m2)</b>	530	150
<b>EMPLACEMENT 30 ANS (0.70 m2)</b>	720	300
<b>CAVEAU</b>		
<b>CONCESSION 15 ANS 3 places</b>	1800	150
<b>CONCESSION 15 ANS 6 places</b>	2300	250
<b>CONCESSION 30 ANS 3 places</b>	2100	300
<b>CONCESSION 30 ANS 6 places</b>	2600	400

Il rappelle ensuite que le conseil municipal a approuvé le règlement intérieur du cimetière par délibération du 29 mars 2002.

Il est nécessaire de mettre à jour ce document notamment en ce qui concerne le colombarium, les cavurnes et les exhumations.

Ce nouveau règlement consiste à définir l'ensemble des règles permettant une utilisation paisible et harmonieuse des lieux.

#### **Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :**

- ADOPTE le nouveau règlement intérieur du cimetière annexé à la présente délibération
- AUTORISE le maire ou son représentant à signer toute pièce relative à ce dossier.

POUR : 14 (dont 2 pouvoirs)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

#### **7°) Approbation pour la mise en place d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)**

Instance de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et la prévention de la délinquance, le CISPD favorise l'échange d'informations et permet de définir périodiquement des objectifs à atteindre grâce à l'intervention coordonnée de plusieurs acteurs. Le CISPD regroupe des représentants des services de l'Etat, des représentants des communes ainsi que des représentants d'association, établissements ou organismes œuvrant dans les domaines de la prévention, de la sécurité, de l'aide aux victimes, du logement, des transports collectifs, de l'action sociale ou des activités économiques. Le conseil communautaire du 21 septembre 2021

a validé le principe de constitution d'un CISPD. Sa mise en place restant subordonnée à l'absence d'opposition des communes membres, il est précisé que si une ou plusieurs communes représentant au moins la moitié de la population totale du territoire s'oppose à la création du CISPD, celui-ci ne pourra pas être créé.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :**

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE la création du conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD).

POUR : 14 (dont 2 pouvoirs)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Il est précisé que Mme Sandrine Cavallo sera la référente de la municipalité sur ce nouveau dispositif.

**Séance du 08 novembre 2021**

<b>NOM - PRENOM</b>	<b>FONCTION</b>	<b>SIGNATURE</b>
MERCIER Yves	Maire	
BERNON Martine	1 <sup>ère</sup> adjointe	
CONVERT Jacques	2 <sup>ème</sup> adjoint	
CAVALLO Sandrine	3 <sup>ème</sup> adjointe	
BURDET Eric	4 <sup>ème</sup> Adjoint	
BERNOU Malika	5 <sup>ème</sup> adjointe	
CHERPIN Anne	Conseillère municipale	
CROSET Mathieu	Conseiller municipal	Absent
DEVEZE Ophélie	Conseillère municipale	Absente
GARON-GUINAUD Sylvain	Conseiller municipal	Absent
GOUJON Alain	Conseiller municipal	
NOIRAY Jean	Conseiller municipal	
PALUMBO Floriane	Conseillère municipale	Absente
POTHIER Cédric	Conseiller municipal	
POULLILIAN Jean-Claude	Conseiller municipal	Absent
PULLI Nadia	Conseillère municipale	Absente
SICOLI Carmela	Conseillère municipale	
TETAZ Isabelle	Conseillère municipale	Absente
THERME Sébastien	Conseiller municipal	